



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre décrit l'évolution de la situation entre le 25 novembre 2005 et le 17 mai 2006 et rend compte des activités menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1642 (2005).

2. Mon Représentant spécial et Chef de mission est, depuis le 1^{er} janvier 2006, M. Michael Møller, qui a pris la succession de M. Zbigniew Wlosowicz, dont le mandat prenait fin le 31 décembre 2005. Le commandant de la Force est, depuis le 6 mars 2006, le général de division Rafael Barni (Argentine), qui a pris la succession du général de division Hebert Figoli (Uruguay), dont le tour de service se terminait le 5 janvier 2006. Au 15 mai, l'effectif de la composante militaire était de 859 hommes, tous grades confondus, et l'effectif de la composante de police était de 69 hommes (voir annexe).

II. Mission de bons offices et autres développements

3. Au cours des six derniers mois, le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc ont redit l'un et l'autre qu'ils souhaitaient me voir reprendre ma mission de bons offices. Cependant, si certains signes laissent entrevoir une certaine volonté de rouvrir le débat, rien de concret ne permet de penser que leurs positions respectives aient évolué.

4. Le 28 février, je me suis entretenu avec le dirigeant chypriote grec, M. Tassos Papadopoulos, à Paris. Je lui ai dit que, selon nos analyses, la situation n'avait pas encore assez mûri pour se prêter à une véritable reprise des pourparlers politiques et que l'écart entre les discours et les actes était encore trop large pour ne pas être préoccupant. Je l'ai encouragé à faire tout ce qu'il pouvait pour réduire cet écart. Au mois de mars, j'ai fait savoir au dirigeant chypriote turc, M. Mehmet Ali Talat, que je me tenais à sa disposition pour le rencontrer dès qu'il serait remis d'une intervention médicale qu'il avait subie récemment.



5. Pendant la période à l'examen, j'ai aussi eu l'occasion de m'entretenir avec des responsables grecs et turcs. À la fin du mois de mars, je me suis entretenu avec le Ministre des affaires étrangères de la Grèce de la situation à Chypre et de questions connexes. Je me suis entretenu de même avec le Premier Ministre turc en janvier et avec le Ministre des affaires étrangères turc en mars. Ces entretiens étaient axés sur le « Plan d'action visant à lever les restrictions en vigueur à Chypre » proposé par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, M. Abdullah Gül, le 20 janvier 2006 (voir A/60/657-S/2006/48, annexe). On se rappellera que Nicosie avait indiqué, le 31 janvier, qu'elle n'était pas en mesure d'accepter les propositions d'Ankara (voir A/60/671-S/2006/82). Athènes a adopté une position similaire. Depuis, j'ai procédé à de larges consultations sur ces propositions.

6. Mon nouveau Représentant spécial a pris ses fonctions au début de janvier et commencé à explorer les moyens de faciliter les progrès sur le terrain et les possibilités de reprise des contacts entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, lesquels étaient suspendus depuis plus de deux ans. En février, les deux parties ont accepté la proposition qui leur était faite de mettre en place un mécanisme qui leur permettrait de passer en revue leurs préoccupations communes par le biais de discussions bicommunautaires au niveau technique. Depuis lors, mon Représentant spécial s'est efforcé de parvenir à un accord sur les modalités de ces discussions. Désireux de se mettre à l'écoute des communautés et d'asseoir les perspectives de réunification de Chypre sur la base la plus large possible, il a également multiplié les contacts avec les secteurs les plus divers de la société civile ainsi qu'avec la communauté diplomatique en poste sur l'île.

7. Ces discussions bicommunautaires au niveau technique ne sont pas censées se substituer à la négociation d'un règlement global dans le cadre de ma mission de bons offices; elles constituent plutôt un moyen de renforcer la confiance et la compréhension mutuelles pour ouvrir la voie à une véritable reprise des négociations en vue de parvenir à un règlement global. Pour le moment, les deux dirigeants ont donné leur accord de principe à la proposition que je leur ai faite de se rencontrer à l'occasion de la nomination du troisième membre du Comité des personnes disparues à Chypre, qui est prévue pour le mois de juin 2006.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

8. La situation sur le plan militaire et sécuritaire le long de la ligne de cessez-le-feu est restée généralement stable. Dans l'ensemble, les forces en présence ont fait preuve de coopération et de retenue. Le nombre d'incidents recensés au cours de la période à l'examen a augmenté, bien qu'ils aient été pour la plupart d'importance mineure. La Force a enregistré 468 incidents entre novembre 2005 et mai 2006 contre 397 pendant la période correspondante de 2005. Parmi les incidents mineurs, on notera le stationnement d'effectifs en surnombre, le renforcement de positions militaires, les jets de pierre, les mises en joue et les incursions dans la zone tampon. Parmi les incidents plus graves, on notera l'armement et la mise en joue d'armes à feu, ainsi que les incidents de chasse. Cette augmentation du nombre des incidents

peut être attribuée en partie à l'adoption par la Force, en 2004, d'un concept d'opérations axée sur la mobilité, qui la met plus directement en contact avec la Garde nationale et les Forces turques/Forces de sécurité chypriotes turques et facilite de ce fait la constatation des incidents.

9. Le projet d'ouverture d'un nouveau point de passage sur la rue de Ledra dans la vieille ville de Nicosie a déclenché une confrontation qui fait fortement monter la tension pendant les premières semaines de la période à l'examen. Les parties chypriote turque et chypriote grecque avaient en effet accepté l'ouverture d'un nouveau point de passage à cet endroit avec l'aide de la Force des Nations Unies. Cependant, à la fin de novembre, la partie chypriote turque a décidé unilatéralement de construire une passerelle piétonnière au-dessus d'une piste de patrouille des forces turques proche de la bordure nord de la zone tampon. Le sud ne voulait pas ouvrir son côté du passage tant que cette passerelle ne sera pas démontée, tandis que le nord ne voulait pas ouvrir son côté du passage en l'absence d'une passerelle. De même, le sud est revenu sur le consentement qu'il avait donné aux Nations Unies pour faire effectuer à l'intérieur de la zone tampon des travaux de réparation de la rue qu'il sera nécessaire d'effectuer avant l'ouverture du point de passage pour des raisons de sécurité. La tension a diminué en janvier, mais aucune des deux parties ne s'est montrée disposée à un compromis et la rue de Ledra reste interdite. Les deux parties ont également contesté la démarcation de ce secteur de la zone tampon à laquelle a procédé la Force des Nations Unies, ce qui ne rend que plus difficile la recherche d'une solution.

10. La démarcation des lignes de cessez-le-feu et l'autorité de la Force des Nations Unies dans la zone tampon font l'objet de différends qui se sont aggravés pendant la période à l'examen. Il s'agit là d'un problème ancien, qui vient du fait que les deux parties n'ont pas accepté les lignes de cessez-le-feu des années 70. Il compliquait singulièrement, sur le plan pratique, la constatation des violations du cessez-le-feu par la Force des Nations Unies; celle-ci a donc rédigé, en 1989 un, « Aide-mémoire sur le contrôle du cessez-le-feu à Chypre » qui fait encore aujourd'hui autorité au sein de la Force. Cet aide-mémoire avait été communiqué à l'époque aux deux parties mais n'avait pas reçu leur agrément. Dans le cadre d'une initiative visant à faire reconnaître son autorité dans la zone tampon et à réduire le nombre des incidents et des violations du statu quo, la Force des Nations Unies a invité les deux parties à participer à des consultations sur la question de l'aide-mémoire et sur l'administration générale de la zone tampon.

11. Au cours des trois derniers mois, deux violations du statu quo ont provoqué des tensions à l'intérieur et le long de la zone tampon. La Garde nationale a remplacé et largement renforcé un poste d'observation aux environs de Dherinia en construisant un édifice plus grand que l'édifice original. La Force des Nations Unies a élevé une objection contre cette construction et demandé à plusieurs reprises à la Garde nationale de la démanteler et de ramener la position à son statu quo ante. À la date de rédaction du présent rapport, la Garde nationale avait retiré ses hommes de la position, mais l'édifice était toujours debout. Au début, les Forces turques n'ont pas réagi, mais elles ont ensuite décidé de construire un nouveau poste d'observation dans le voisinage. Ce poste n'est actuellement pas occupé. Chacune des parties s'est prévaluée d'infractions antérieures de l'autre pour justifier son action. S'ils ne sont pas démolis, ces deux édifices seront classés comme violation permanente. En général, les deux parties ont continué à réagir aux provocations de l'autre plutôt que de faire preuve de retenue afin de désamorcer une situation.

12. La levée des restrictions imposées à la liberté de circulation du personnel de la Force dans le nord que j'ai évoquée dans mon précédent rapport (S/2005/353, par. 15) a permis à la Force de reprendre ses activités dans les zones précédemment sous restrictions. Toutefois, en janvier, les Forces turques ont imposé de nouvelles restrictions à la Force des Nations Unies à plusieurs points de passage de la zone tampon dans le secteur 4 à l'est de Nicosie. La police de la Force des Nations Unies a elle aussi subi, dans le Carpas, des restrictions à sa liberté de circulation qui ont entravé les activités de la petite équipe de police basée à Leonarisso; une solution qui permet à la police de la Force de fonctionner effectivement dans cette région a pu cependant être trouvée.

13. Les Forces turques ont continué de déployer des soldats aux postes de contrôle de la poche de Louroujina malgré les protestations répétées de la Force des Nations Unies. Les Nations Unies continuent de tenir le Gouvernement turc pour responsable du maintien du statu quo à Varosha. Les Forces turques/Forces de sécurité chypriotes turques continuent de violer le statu quo militaire à Strovilia. Depuis mars 2006, elles déploient en effet deux soldats sur cette position alors qu'elles n'en déployaient qu'un seul auparavant. La Force des Nations Unies a aussi observé une augmentation de la fréquence des visites rendues par des officiers supérieurs à cette position pendant la période à l'examen.

14. Chacune des deux forces en présence a continué de considérer l'autre comme une menace potentielle. Cette attitude a été renforcée par le discours politique et militaire tenu par les deux parties. La grande majorité des incidents se produisent dans des endroits où les forces en présence se trouvent à proximité l'une de l'autre, en particulier dans la région de Nicosie où les jets de pierres, l'indiscipline, les menaces et les mises en joue sont routiniers. Jusqu'à présent, les propositions de la Force des Nations Unies tendant à dégarnir des positions de leurs effectifs n'ont pas été suivies d'effet en raison des réserves manifestées par les deux parties. La Force des Nations Unies a l'intention de s'efforcer à nouveau de convaincre les militaires des deux parties à se retirer de la zone tampon et à dégarnir leurs positions dans la vieille ville de Nicosie.

15. Les équipes d'observateurs militaires et d'officiers de liaison de la Force des Nations Unies ont continué d'améliorer les échanges d'informations et de faciliter le règlement des incidents. La coopération des forces en présence avec ces équipes laisse cependant à désirer. La formule des équipes d'observateurs militaires et d'officiers de liaison est un élément essentiel de la nouvelle configuration de la Force. Des efforts accrus seront déployés au cours des prochains mois pour obtenir des commandants des forces en présence au niveau des régiments une meilleure coopération avec les observateurs militaires et les officiers de liaison de la Force des Nations Unies.

B. Déminage de la zone tampon

16. Sur les 48 champs de mines recensés à l'origine dans la zone tampon, 20 ont été déminés à ce jour. Étant donné que les champs de mines de la Garde nationale dans la zone tampon avaient déjà été déminés (à l'exception d'une petite section de la poche de Louroujina), le déminage a surtout porté, pendant la période à l'examen, sur les champs de mines turcs de la région de Nicosie où quatre champs couvrant une superficie de 383 283 mètres carrés ont été déminés. Les efforts du Centre de

lutte antimines portent actuellement sur les champs de mines restants de la région de Nicosie désignés par la partie turque pour déminage. Depuis février, la Force des Nations Unies mène des consultations avec les Forces turques en vue d'étendre au reste de la zone tampon les opérations de déminage actuellement circonscrites à la région de Nicosie. Le financement du programme de déminage en cours est assuré jusqu'à la fin de juillet 2006 et un accord a été conclu avec l'Union européenne qui a accepté d'apporter 1 million d'euros supplémentaires pour couvrir le reste de l'année 2006. Au-delà de cette date, on estime qu'il faudra trouver 6 millions d'euros pour mener à son terme le déminage de la zone tampon.

C. Rétablissement de conditions normales et activités humanitaires

17. La Force a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires des Nations Unies ainsi qu'avec les parties pour faciliter l'exécution dans la zone tampon de projets présentant un intérêt commun pour les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs et pour favoriser l'adoption de mesures de confiance entre les deux communautés. Le projet bicommunautaire de construction d'une route dans la zone tampon au point de passage d'Astromeritis/Bostanci financé par l'Union européenne et exécuté par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a été mené à son terme. La Force a obtenu l'accord des deux parties pour que le point de passage puisse rester ouvert 24 heures par jour à partir du 30 mars 2006. Elle a aussi facilité d'autres travaux d'équipement qui devront bénéficier à la population civile de la zone tampon, notamment la construction d'un barrage sur l'Akaki à l'ouest de Nicosie, la construction d'une route dans le village de Mammari et la construction d'un entrepôt à Peristerona.

18. La circulation des personnes et les échanges commerciaux à travers la zone tampon se sont poursuivis. La Force a enregistré 10,6 millions de passages depuis l'ouverture des points de passage en avril 2003. Des marchandises d'une valeur d'environ 1,5 million de livres chypriotes (environ 3 millions de dollars) ont franchi la Ligne verte du nord vers le sud et des marchandises d'une valeur d'environ 350 000 livres chypriotes (environ 700 000 dollars) l'ont franchie du sud au nord. Le nombre des incidents associés au franchissement de la Ligne verte a été minime; cependant, trois ans après l'ouverture du premier passage, on n'observe que peu ou pas de signes d'intégration.

19. Pendant la période à l'examen, la Force des Nations Unies a facilité l'organisation de 43 manifestations bicommunautaires auxquelles ont participé 1 340 personnes. Ces manifestations ont eu pour cadre le Ledra Palace, dans la zone tampon, qui continue d'être considéré par les deux parties comme un endroit neutre idéal pour accueillir des activités sensibles impliquant des membres des deux communautés. Le Ledra Palace a continué d'accueillir les réunions mensuelles des dirigeants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Sur l'invitation de ces dirigeants, le Représentant spécial leur a présenté, à la réunion du mois d'avril, ses propositions tendant à réimpliquer les deux parties dans la recherche d'une solution au problème chypriote.

20. La Force a poursuivi ses discussions avec la partie chypriote grecque concernant la construction à Limassol d'une école élémentaire turque qui n'a pas

encore ouvert ses portes. Depuis mon dernier rapport, la Force a étudié un certain nombre de possibilités avec les deux parties. Le Syndicat des enseignants chypriotes turcs a introduit un recours devant la Cour suprême pour garantir le droit des Chypriotes turcs à l'enseignement dans leur langue maternelle. Les audiences ont commencé le 5 mai. Les mesures spéciales visant à améliorer l'enseignement dispensé aux élèves chypriotes turcs dans l'école chypriote grecque existante que j'évoquais dans mon rapport précédent (S/2005/743 et Corr.1, par. 20) ont été mises en place. À la fin mars, les Chypriotes grecs ont proposé de nouvelles consultations avec la Force sur l'ouverture d'une école distincte; ces consultations sont en cours. La Force a par ailleurs continué de faire office de médiateur dans la nomination d'un enseignant supplémentaire pour l'école secondaire chypriote grecque de Rizokarpaso.

21. En janvier, dans le village mixte de Pyla à l'intérieur de la zone tampon, la Force a aidé à réunir les enfants des deux communautés dans le cadre d'une manifestation culturelle marquée par la cérémonie de plantation d'un « arbre de l'amitié » dans leurs écoles respectives. Cela faisait près de 30 ans que ces deux écoles, qui sont situées à 100 mètres l'une de l'autre, n'avaient pas organisé d'activités ensemble. Le 30 novembre, les enseignants des deux écoles ont suivi un atelier de réconciliation dans le cadre duquel ont été également discutées les méthodes pédagogiques et auquel la Force a prêté son concours.

22. Dans le cadre du volet humanitaire de son mandat, la Force a organisé 64 convois humanitaires, convois de fonds et visites humanitaires au bénéfice des 385 Chypriotes grecs et 132 Maronites vivant dans la partie nord de l'île. Elle a continué d'aider les Chypriotes turcs du sud à faire les démarches nécessaires pour se faire délivrer des documents d'identité et pour trouver un logement, obtenir des prestations de sécurité sociale, recevoir des soins médicaux, trouver un emploi et s'inscrire à l'école. Le 24 avril, la Force a facilité le pèlerinage de 300 Chypriotes grecs à l'église Saint-Georges de Varisha dans la zone tampon. Elle a aussi servi d'intermédiaire entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs pour les inciter à collaborer à la préservation et à la restauration de sites culturels et religieux, en particulier dans le nord.

23. La Force a observé dans la zone tampon, surtout aux alentours de Pyla et dans d'autres endroits de la partie est du secteur 4 une accélération de la construction d'immeubles à usage d'habitation et commerciale et une extension des travaux agricoles menés sans son autorisation en dehors des zones désignées pour usage civil. Ces constructions et ces travaux agricoles sont principalement le fait de Chypriotes grecs. La Force a entamé des discussions avec les autorités compétentes pour leur faire adopter des mesures permettant de garantir dans la pratique que l'utilisation de la zone tampon par les civils ne compromettra pas la situation sur le plan sécuritaire et n'affectera pas sa propre capacité à s'acquitter de ses missions.

24. La police de la Force des Nations Unies a continué de resserrer ses liens avec les deux parties afin de rendre plus efficaces le maintien de l'ordre et la répression des infractions à l'intérieur et le long de la zone tampon. Le nord et le sud signalent l'un et l'autre une augmentation de la criminalité transzonale sous forme de contrebande de marchandises, y compris de cigarettes, d'explosifs (feux d'artifice) et de stupéfiants, et sous forme de trafic d'êtres humains. La police locale et les autorités municipales ont commencé à manifester un certain intérêt pour une coopération éventuelle avec la Force sur ce genre de trafic et la police de la Force a

mis en place un dispositif de coordination chargé de dresser l'inventaire et la carte des infractions transzonales commises à l'intérieur de la zone tampon. La police de la Force est maintenant dotée de nouveaux moyens de patrouille et mène des patrouilles mixtes avec les militaires de la Force dans la zone de Nicosie. Des contacts plus étroits avec les services de police de l'île ont facilité la coopération avec eux pour ce qui est du maintien de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur de la zone tampon en cas de manifestations, de pèlerinages, d'incursions de chasseurs et d'évacuation médicale. Par contre, les efforts persistants déployés pour améliorer les échanges d'informations entre le nord et le sud sur les questions pénales concernant les deux parties n'ont guère produit d'effets. La police de la Force des Nations Unies a continué d'effectuer des visites dans les prisons pour vérifier les conditions générales de détention et garantir que les prisonniers chypriotes turcs sont bien traités dans le sud et les chypriotes grecs bien traités dans le nord. Pendant la période à l'examen, quatre Grecs chypriotes ont été détenus et libérés dans le nord; on compte actuellement 27 Chypriotes turcs qui purgent une peine d'emprisonnement dans le sud.

25. La Force des Nations Unies continue de coordonner un certain nombre d'activités intéressant les femmes. Pour la Journée internationale des femmes, elle a accueilli un atelier bicommunautaire de Chypriotes grecques et turques sur la question de la traite des femmes à Chypre. Cet atelier a débouché sur la création d'une association bicommunautaire contre la traite des femmes qui se réunira régulièrement au Ledra Palace sous les auspices des Nations Unies. De plus, la Force a continué d'organiser les réunions et les activités du Groupe d'étude des femmes de Chypre, qui est un groupe communautaire de personnalités féminines qui se rencontrent périodiquement pour étudier les possibilités de coopération entre les deux communautés.

26. Mon nouveau Représentant spécial a insisté sur l'importance qui s'attache à assurer une plus grande cohérence de l'action du système des Nations Unies à Chypre. La Force a resserré sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, qui soutient deux projets sur l'île : l'Action pour la coopération et la confiance et le Partenariat pour l'avenir. L'Action pour la coopération et la confiance a été lancée en novembre 2005 pour établir des réseaux de coopération entre les communautés chypriote turque et chypriote grecque. Depuis cette date, ce projet a facilité l'organisation de plusieurs activités de sensibilisation au VIH/sida menées en commun par le nord et le sud. Il a aussi facilité des consultations entre vétérinaires et experts médicaux du nord, du sud et de la communauté internationale, notamment de l'Organisation mondiale de la santé, avec une intensification de ces consultations lorsque des oiseaux porteurs de la grippe aviaire ont été découverts sur l'île en janvier. L'Action pour la coopération et la confiance a aussi collaboré avec la Force sur la question des sites du patrimoine religieux et culturel.

27. Quant au projet de Partenariat pour l'avenir, il est axé sur la restauration de la vieille ville Nicosie en coopération avec le plan d'urbanisme municipal et il apporte un soutien direct aux petites entreprises des deux parties de l'île par le biais d'actions de renforcement des capacités et de programmes de subventions. Après s'être engagée, en 2004, à rompre l'isolement de la communauté chypriote turque, l'Union européenne a demandé à ce projet du PNUD d'aider à réduire l'écart socioéconomique entre les deux communautés avec le dessein de faciliter ainsi leur réconciliation. Le Partenariat pour l'avenir s'acquitte de cette mission par le biais de

projets d'aide technique dans les domaines du développement du secteur privé, de l'équipement et de la protection du patrimoine culturel, ainsi qu'en organisant des études de faisabilité sur le développement économique du nord de Chypre.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

28. Pendant la période à l'examen, le Comité des personnes disparues à Chypre a finalisé le descriptif du programme d'exhumation, d'identification et de retour des dépouilles mortelles des personnes disparues. Ce document est le fruit d'une longue série de discussions, d'analyses et de consultations avec tous les organismes concernés. Le Comité a décidé de privilégier la participation et l'appropriation au niveau local afin de renforcer l'impact présumé favorable que ce projet pouvait avoir sur le processus de réconciliation. Des progrès ont également été accomplis sur le plan de l'équipement. Comme prévu, un laboratoire de médecine légale a été construit dans la zone tampon et sera chargé de l'analyse et de la conservation des dépouilles mortelles des personnes disparues. Le laboratoire chypriote turc qui participera aux analyses d'ADN est déjà opérationnel. Le projet sera lancé dès que les fonds nécessaires auront été réunis. Les progrès accomplis à cette date ont été intégralement financés par voie de contributions volontaires.

29. Il a été procédé à deux séries d'exhumations, sous le contrôle d'un expert international en médecine légale, aux fins d'évaluer les moyens à prévoir. Ces exhumations ont permis de réunir pour la première fois la nouvelle équipe bicommunautaire d'archéologues et d'anthropologues du Comité, qui est composée de scientifiques chypriotes grecs et chypriotes turcs qui seront appelés à jouer un rôle éminent pendant toute la durée du projet. Les deux parties ont accepté la nomination du troisième membre du Comité, M. Christophe Girod, qui prendra ses fonctions en juin 2006.

V. Aspects financiers

30. Comme il est dit dans mon rapport précédent (S/2005/743 et Corr.1), l'Assemblée générale a ouvert par sa résolution 59/284 B un crédit d'un montant brut de 46,5 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force. Je suis reconnaissant au Gouvernement chypriote de la contribution volontaire de 14,7 millions de dollars qu'il verse au budget de la Force et qui couvre environ un tiers des dépenses de celle-ci, et au Gouvernement grec de sa contribution volontaire de 6,5 millions de dollars. D'autres pays et organisations voudront peut-être également apporter des contributions volontaires afin de réduire la part des dépenses de la Force financée par les contributions mises en recouvrement.

31. Mon projet de budget pour le fonctionnement de la Force pendant la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, qui se chiffre à environ 45 millions de dollars, a été soumis à l'examen de l'Assemblée générale, qui devrait se prononcer prochainement sur lui.

32. Au 31 janvier 2006, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la Force pour la période du 16 juin 1993 au 15 juin 2006 s'élevait à 25,4 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non

acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 664 500 000 dollars.

33. Le remboursement du coût des contingents pour la période arrêtée au 31 janvier 2006 et du matériel appartenant aux contingents pour la période arrêtée au 31 décembre 2005 a été effectué selon l'échéancier trimestriel convenu.

VI. Observations

34. Pendant les six derniers mois, le cessez-le-feu à Chypre a été observé et la situation est restée stable. Dans l'ensemble, et à quelques exceptions près, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a bénéficié de la coopération des deux parties. Les menaces lancées par les soldats des forces en présence contre les Casques bleus des Nations Unies et les désaccords sur la délimitation de la zone tampon montrent que les deux parties sont prêtes à mettre en danger la sécurité pour élargir leur emprise sur le terrain ou marquer des points l'une contre l'autre. Les désaccords sur le régime de la zone tampon conduisent inévitablement à des empiètements et à des atteintes au statu quo. Faute d'accord sur les lignes de cessez-le-feu, la Garde nationale et les Forces turques/Forces de sécurité chypriotes turques doivent respecter les décisions opérationnelles de la Force des Nations Unies sur les paramètres de la zone tampon. Les commandements militaires des deux parties devraient faire passer ce message auprès de leurs subordonnés, ce qui contribuerait à réduire les malentendus sur le terrain et, par là, à améliorer la sécurité des Casques bleus des Nations Unies.

35. La multiplication des constructions à usage civil dans la zone tampon peut être attribuée à une plus grande confiance dans la situation sécuritaire. Bien que ce développement puisse paraître favorable, dans la mesure où il est le signe d'une normalisation de la situation, la capacité de la Force à maintenir la sécurité risque d'être gravement compromise si on ne met pas fin à la construction non autorisée par la Force d'immeubles résidentiels et commerciaux en dehors des zones désignées pour un usage civil. Il est à espérer que les deux parties coopéreront avec la Force sur cette question.

36. Il va de soi que l'achèvement rapide des travaux du Comité des personnes disparues et le règlement du problème que posent ces personnes contribueraient grandement à la réconciliation sur l'île. La nomination du troisième membre du Comité doit inciter toutes les parties concernées à redoubler d'efforts et à laisser de côté les considérations politiques pour que nous puissions clore ce douloureux dossier humanitaire. J'exhorte la communauté des donateurs à contribuer à soutenir ces efforts.

37. Je note avec satisfaction les progrès accomplis dans le déminage de la zone tampon. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde un appui sans réserve à l'achèvement des travaux de déminage dans la région de Nicosie, dans le reste de la zone tampon et, finalement, sur l'ensemble de l'île.

38. Ces six derniers mois, la Force a continué d'exploiter au mieux les avantages de la configuration adoptée au début de 2005 et d'améliorer la coordination entre ses composantes civile, militaire et de police dans le cadre de son nouveau concept d'opérations. J'entends continuer à suivre de près les activités de la Force en vue de formuler au moment opportun des recommandations portant sur de nouveaux

ajustements, compte tenu de la situation sur le terrain et des progrès accomplis au plan politique.

39. Je reste convaincu que seul un règlement global mettra fin au problème de Chypre. En l'absence d'un tel règlement, la présence de la Force sur l'île reste indispensable. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 décembre 2006.

40. Au stade actuel, il importe que les parties reprennent leurs contacts et commencent à réfléchir aux moyens de relancer la recherche d'un règlement global du problème de Chypre. Je reste convaincu qu'elles doivent joindre les actes à la parole. Pour cela, mon Représentant spécial s'est engagé dans une démarche qui vise à encourager la reprise des contacts. Comme je l'ai déjà dit, j'ai l'intention de dépêcher prochainement le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques à Chypre, en Grèce et en Turquie pour y évaluer la situation tant à l'intérieur de l'île qu'à l'extérieur et pour étudier la possibilité d'une véritable reprise de mes bons offices. Mon Représentant spécial continuera de servir sur place de point de contact de haut niveau pour les deux parties.

41. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à M. Zbigniew Wlosowicz pour le dévouement dont il a fait preuve pendant ses cinq années comme Chef de Mission de la Force des Nations Unies ainsi qu'au général de division Figoli pour la façon dont il assuré le commandement de la Force. J'exprime aussi mes remerciements à M. Michael Møller et au général de division Rafael Barni, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la Force, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que leur a confiées le Conseil de sécurité.

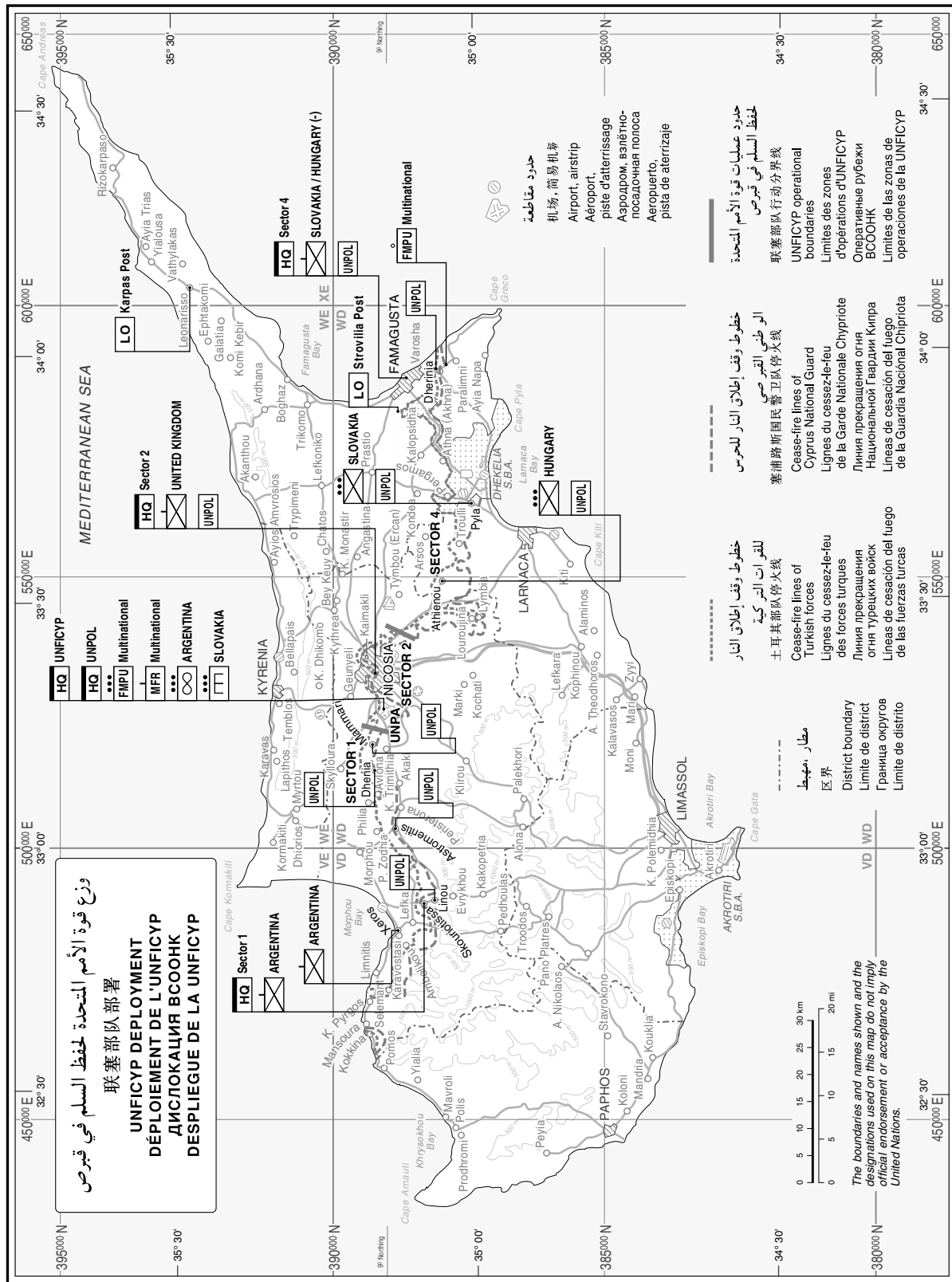
Annexe

Pays fournissant des contingents et des effectifs de police (au 15 mai 2006)

<i>Pays</i>	<i>Militaires</i>	<i>Policiers</i>
Argentine ^a	295	4
Australie	–	15
Autriche	4	–
Bosnie-Herzégovine	–	4
Canada	1	–
Croatie	–	2
El Salvador	–	8
Hongrie	84	–
Inde	–	7
Italie	–	4
Irlande	–	18
Pays-Bas	–	7
Slovaquie ^b	200	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	275	–
Total	859	69

^a Le contingent argentin comprend des soldats brésilien (1), chiliens (15), paraguayens (15) et péruviens (14).

^b Le contingent slovaque comprend des soldats croates (4).



Department of Peacekeeping Operations
 Cartographic Section

Map No. 2630 Rev. 60 UNITED NATIONS
 May 2006